



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/252/Add.3
10 janvier 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA
QUARANTE-TROISIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Additif

A sa 85e séance plénière, le 22 décembre 1988, l'Assemblée générale a décidé, sur la proposition du Secrétaire général (A/43/248), d'ajouter à la liste des questions devant être examinées directement en séance plénière l'alinéa ci-après, au titre du point 15 de l'ordre du jour (Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux) :

- c) Election d'un membre de la Cour internationale de Justice.
